

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**19 DÉCEMBRE 2023**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DELIBERATION N° 2023-430**

L'an deux mille vingt-trois, le 19 décembre à 17h00, le Conseil Municipal de la Ville de Perpignan, régulièrement convoqué le 12 décembre 2023 s'est réuni Salle du Conseil, sous la présidence de Louis ALIOT.

**ETAIENT PRESENTS :** M. Louis ALIOT, M. Charles PONS, M. André BONET, Mme Marion BRAVO, M. Rémi GENIS, Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, M. Jean-Yves GATAULT, M. Jacques PALACIN, Mme Laurence PIGNIER, M. Sébastien MENARD, Mme Christelle MARTINEZ, M. François DUSSAUBAT, Mme Danielle PUJOL, Madame Isabelle BERTRAN, M. Frédéric GOURIER, Mme Patricia FOURQUET, M. Xavier BAUDRY, M. David TRANCHECOSTE, M. Jean-Claude PINGET, Mme Michèle RICCI, M. Jean-François MAILLOLS, M. Gérard RAYNAL, Mme Véronique DUCASSY, Mme Christine ROUZAUD DANIS, Mme Marie-Christine MARCHESI, Mme Florence MOLY, M. Georges PUIG, M. Jean CASAGRAN, M. Jean-Luc ANTONIAZZI, Monsieur Roger TALLAGRAN, Madame Marie ESTEVES, Monsieur Charles IFSSAH, M. Pierre PARRAT, Mme Chantal GOMBERT, Mme Chantal BRUZI, M. Philippe CAPSIE, Mme Fatima DAHINE, M. Yves GUIZARD, M. Bernard REYES.

**REPRESENTE(S) :** Frédéric GUILLAUMON, ayant donné pouvoir à Jacques PALACIN, Soraya LAUGARO, ayant donné pouvoir à Sébastien MENARD, Sandrine SUCH, ayant donné pouvoir à André BONET, Roger BELKIRI, ayant donné pouvoir à Jean-François MAILLOLS, Edouard GEBHART, ayant donné pouvoir à Michèle RICCI, Marie BACH, ayant donné pouvoir à Pierre PARRAT, Catherine SERRA, ayant donné pouvoir à Louis ALIOT, Michèle MARTINEZ, ayant donné pouvoir à Patricia FOURQUET, Anaïs SABATINI, ayant donné pouvoir à Charles PONS, Pierre-Louis LALIBERTE, ayant donné pouvoir à Charles IFSSAH, Jean-Marc PUJOL, ayant donné pouvoir à Philippe CAPSIE, Christine GAVALDA-MOULENAT, ayant donné pouvoir à Fatima DAHINE, Bruno NOUGAYREDE, ayant donné pouvoir à Chantal GOMBERT, Laurence MARTIN, ayant donné pouvoir à Yves GUIZARD, Catherine PUJOL, ayant donné pouvoir à Bernard REYES

**ABSENT(S) :** Mme Joëlle ANGLADE.

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Sébastien MENARD

=====  
**Désimperméabilisation et végétalisation de la cour et du plateau sportif de l'école primaire Romain Rolland : demandes de subvention auprès de l'État et de l'Agence de l'Eau.**

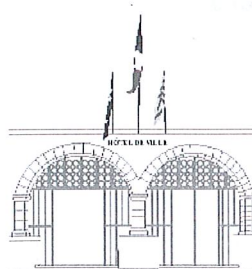
Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK expose :

Mes chers collègues,

Dans le cadre de son plan de mandat, et particulièrement des orientations « Promouvoir la réussite éducative » et « améliorer la qualité de vie au sein de tous les quartiers », la Ville de Perpignan a lancé un programme de désimperméabilisation, de végétalisation et d'amélioration des usages de ses cours d'écoles.

Ce programme s'inscrit également dans le Plan des transitions énergétiques et écologiques (Perpignan est labellisé Transition écologique 3 étoiles, ex-Cit'ergie, et vise 5 étoiles à l'issue du mandat).

Ces aménagements doivent aussi permettre d'améliorer l'attractivité de nos écoles publiques, véritable centralité des quartiers vécus. Elles seront au cœur de notre projet de territoire en cours d'élaboration. Les cours réaménagées devront bien sûr permettre d'améliorer encore le bien-être et l'épanouissement moteur, psychologique et social



des enfants et de participer à leur éducation à l'environnement.

L'aménagement de la cour et du plateau sportif de l'école primaire Romain Rolland s'inscrit dans cette démarche.

### Description du projet

Le réaménagement de la cour de l'école Primaire Romain Rolland ainsi que son plateau sportif consiste à :

- Désimperméabiliser les sols,
- Déconnecter les eaux pluviales du réseau d'assainissement unitaire,
- Réutiliser l'eau de pluie et les eaux grises, après traitement, pour l'arrosage de la végétation et l'irrigation du potager,
- Infiltrer l'eau des petites pluies grâce à du sol fluent type plaquettes de bois et de l'enrobé perméable sur des massifs et tranchées drainants en puits sec,
- Végétaliser les pieds d'arbres existants en nombre sur le site avec des massifs arbustifs,

Le cout global des travaux est estimé à 566 773.33 € HT, est exclue la dépense d'animation de 2 910 €.

Ce projet, mené par la SPL Perpignan Méditerranée, a fait l'objet d'actions de sensibilisation sur l'eau, de co-conception avec les élèves, la communauté éducative et les gestionnaires. Ce travail a permis l'élaboration du programme et a guidé le projet d'aménagement présenté. En parallèle, le travail partenarial avec Perpignan Méditerranée Métropole a permis de définir ces objectifs en terme d'infiltration et de déconnexion (tests de perméabilité et notice hydraulique).

La ville de Perpignan sollicite une aide financière auprès de ses partenaires, selon de plan de financement provisoire ci-après :

- Etat Dotation politique de la ville 2023 :	123 435.20 €
- Etat fonds vert :	104 983.46 €
- Agence de l'eau :	225 000.00 €
- Ville de Perpignan :	113 354.67 €

Le Conseil Municipal décide :

- 1) D'approuver la réalisation de cette opération et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une aide financière auprès de l'État et de l'Agence de l'eau,
- 2) D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces utiles en la matière,

OUI cet exposé,

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité :

54 POUR

=====

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents.

"Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations"

ID Télétransmission : 066-216601369-20231219-183767-DC-J-J

Accusé reçu le : 29 DEC. 2023

Affiché le : 29 DEC. 2023

Mme Marie-Thérèse COSTA-FESENBECK, Pour le Maire l'Adjoint délégué

